

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 juillet 2021

GESTION DE LA CRISE SANITAIRE - (N° 4389)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 637

présenté par

M. Ratenon, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud,
M. Larive, M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens,
Mme Ressiguiier, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

ARTICLE PREMIER

Supprimer l'alinéa 39.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, nous nous opposons à cet article, qui étend le passe sanitaire, prévoit des sanctions et prolonge l'état d'urgence sanitaire dans deux territoires d'Outre-mer, la Martinique et la Réunion.

Nous nous opposons aux restrictions des droits et des libertés mises en place depuis plus d'un an au prétexte de l'état d'urgence sanitaire. Nous souhaitons également dénoncer par cet amendement de suppression la manière dont ces mesures ont été prises et ont été annoncées aux Français.es.

Nous le répétons : nous soutenons que les vaccins constituent un des moyens pour limiter l'épidémie du Covid-19. Convaincre les Français.es de se faire vacciner est donc un des axes pour lutter contre le virus. Il faut renforcer la stratégie du "aller vers" au cours de l'été, c'est d'ailleurs une des principales recommandation du Conseil scientifique.

Contraindre les Français et les Françaises à se faire vacciner, et ce d'autant plus en l'annonçant de manière aussi verticale, ne fait qu'alimenter la défiance envers le vaccin.